AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-8-69 956661

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C.C.P. : MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

25 FRANCS
N° 107 - Août 1969 / 36
2 ème supplément

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES

-=-=-=-=-

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de
MONTPELLIER

-=-=-=-=-=-

Montpellier le 18 Août 1969,

NOTE : 17

E U D E M I S

-=-=-

Le 3 ème vol de papillons d'Eudemis se poursuit à ST ANDRE de ROQUELONGUE (Aude) ; BANYULS DES ASPRES, BAIXAS, TOULOUGES où il est important ; ST GEORGES D'ORQUES, LATTES, LUNEL, SERVIAN, VALROS (Hérault).

En raison de l'étalement des captures, le traitement préventif actuel sera renouvelé une dizaine de jours après.

Il est rappelé que l'emploi des arsénicaux est interdit après la véraison et que celui du D.D.T. ou des esters phosphoriques doit cesser quinze jours avant la date de la récolte.

Toutes précautions doivent être prises pour éviter l'ingestion, le contact ou l'inhalation de ces produits au moment de leur utilisation.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON,

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.